

<https://www.snetap-fsu.fr/Prestations-sociales-pour-les-ACB-appel-a-adhesion-EPL-et-Etablissements-du-SUP.html>



Prestations sociales pour les ACB : appel à adhésion EPL et Etablissements du SUP pour 2026

- Les Dossiers - Action sociale -
Date de mise en ligne : jeudi 17 avril 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

La campagne d'adhésion aux PSI pour les ACB de droit public des établissements d'enseignement agricole (technique et supérieur) ainsi que certains établissements publics ou opérateurs sous tutelle, a été lancée suite à la publication de la note de recensement de la DGAFP du 17 février 2025 : (Cf. Annexe 1 portant la référence DGAFP/2025)

Pour adhérer en 2026, le bulletin d'adhésion, avec les prestations souhaitées, doit être renvoyé au [BASS](#) pour mercredi 30 avril 2025 midi au plus tard.

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Campagne d'adhésion aux prestations sociales interministérielles 2026

Recensement des établissements et des prestations :

. [Arrêté du 4 décembre 2024 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat](#)

. [Arrêté du 22 décembre 2023 pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat](#)

Post-scriptum :

Pour en savoir plus :

. [Barème 2025 des prestations d'action sociale interministérielles et ministérielles à destination des agent-es du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#)

. [Comment s'informer sur nos DROITS SOCIAUX ?](#)